

Conseil municipal du 28 mars 2014-18h30

L'an deux mil quatorze, le **vingt-huit mars**, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 mars 2014, se sont réunis à la mairie en séance publique.

Étaient présents : M. Max PASSELAIGUE, Mme Patricia LALOS, M. Jean-Claude MOSER, Mme Maryse REDUREAU, M. Philippe COUSIN, Mme Valérie HUART, M. Jacky GARNIER, Mme Virginie HAAS, M. Patrick LEMOINE, Mme Christiane DUBRETON, M. Bruno HAMELIN, Mme Caroline LEGENVRE, M. Bernard TRONCHET, Mme Michèle BONRAISIN, M. Yves RABANT, Mme Claudine BEYER, M. Frédéric TOTAIN (à 18h45), Mme Nathalie GONCALVES, M. Xavier VAGNER.

Installation du Conseil municipal avec élection du maire et des adjoints

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Poumailloux, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Philippe POUMAILLOUX a exprimé sa joie et son plaisir d'installer ce nouveau conseil, qui s'inscrit dans la continuité et donc dans la poursuite du travail fait. Il a remercié les colistiers qui ont accepté de repartir et les nouveaux qui ont accepté de prendre de leur temps pour les autres.

Monsieur Jacky GARNIER a été désigné secrétaire.

Ensuite, la séance est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal (article L 2122-8), M. Philippe COUSIN.

Il dénombre les conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal désigne deux assesseurs pour les opérations de vote : **M. HAMELIN et Mme LEGENVRE**

2014/016 - ELECTION DU MAIRE

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel à candidature, M. Max PASSELAIGUE fait acte de candidature.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) : 1
Suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 9

M. Max PASSELAIGUE a obtenu **17 voix**.

M. Max PASSELAIGUE est proclamé Maire et immédiatement installé.

Après son élection, M. Max PASSELAIGUE, maire, prend la présidence de l'assemblée pour la suite de la réunion.

Il remercie les conseillers de leur confiance.

2014/017 - NOMBRE D'ADJOINTS

Avant de procéder à l'élection des adjoints, le conseil municipal doit définir le nombre d'adjoints à désigner. Ce nombre ne doit pas dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal (**Article L2122-2) soit 5.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à cinq le nombre d'adjoints au maire de la commune.

2014/018 - ELECTION DES ADJOINTS

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire constate UNE liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire déposée.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOSER Jean Claude	19	Dix neuf

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. **Jean-Claude MOSER**. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste :

- 1^{er} adjoint : Jean Claude MOSER
- 2^{ème} adjoint : Patricia LALOS
- 3^{ème} adjoint : Philippe COUSIN
- 4^{ème} adjoint : Maryse REDUREAU
- 5^{ème} adjoint : Jacky GARNIER

2014/019- INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

La population de la commune se situant dans la tranche 1000 à 3 499 habitants, les indemnités sont proposées conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal fixe les indemnités comme suit :

Maire = 43 % de l'indice 1015

Adjoints = 16.5 % de l'indice 1015

Avec effet au 29 mars 2014 (après l'arrêté de délégation)

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2014.

CONVOICATIONS AUX ELUS

Conformément à l'article L2121-10, les conseillers municipaux sont convoqués au conseil municipal par le Maire. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent l'envoi des convocations et comptes rendus par courrier électronique. Ils confirment cet accord en signant un document sur lequel ils ont inscrit leur adresse.

AFFAIRES DIVERSES

- Un tableau est communiqué aux conseillers pour qu'ils se positionnent avant le prochain conseil, au cours duquel seront mises en place les commissions communales.

- La nuance politique DIVD affectée à la liste municipale par les services de l'Etat soulève des protestations de la part des nouveaux conseillers. Max Passelaigue réaffirme que la liste a été déclarée sans étiquette à la Préfecture (récépissé vierge). Ce point sera repris lors du prochain conseil municipal, pour contester officiellement ce classement.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS

Mardi 15 avril – 20H

27 mai-1 juillet-23 septembre-21 octobre-25 novembre-16 décembre

Nom	Signature
Max PASSELAIGUE	
Jean-Claude MOSER	
Patricia LALOS	
Philippe COUSIN	
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	
Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	
Bernard TRONCHET	

Nom	Signature
Patrick LEMOINE	
Michèle BONRAISIN	
Nathalie GONÇALVES	
Claudine BEYER	
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	
Frédéric TOTAIN	
Virginie HAAS	
Caroline LEGENVRE	
Xavier VAGNER	